

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

- 02350 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 FEVRIER 2021

CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE VOTANTS : 14

EXPRIMÉS : 14

DATE D’AFFICHAGE : 1/02/2021

L’AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 5 FÉVRIER À DIX-HUIT HEURES TRENTE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME, DÛMENT CONVOQUÉS LE 1^{ER} FÉVRIER 2021 SE SONT RÉUNIS SALLE POLYVALENTE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PHILIPPE CALMUS, MAIRE.

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, M. ROMAIN LALOUETTE, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL, M. CYRILLE LECACHEUR

ABSENTS EXCUSÉS : MME SABRINA RAPIN QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PASCAL BECQUET, MME PASCALE BOURGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

A L’OUVERTURE DE LA SÉANCE M. LE MAIRE DEMANDE À L’ASSEMBLÉE S’IL EST POSSIBLE D’AJOUTER 2 POINTS À L’ORDRE DU JOUR :

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE L’ANCIENNE GENDARMERIE À LA RÉGION**
- DEMANDE DE SUBVENTION DSIL RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L’UNANIMITÉ

→ DONNE SON ACCORD POUR CES 2 AJOUTS À L’ORDRE DU JOUR.

OBJET : [APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28/12/2020](#)

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L’UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 28/12/2020

M. LE MAIRE PRÉSENTE ENSUITE LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR :

- PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE, PLACE BAILLY, RUE DU SÉMINAIRE, RÉFECTION SUR LE DEVANT DE LA BASILIQUE ET DES TROTTOIRS RUE ABBÉ DUPLOYÉ LE LONG DE LA BASILIQUE.
- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE
- RUE DE LA BUSE
- CITY STADE
- ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LA FONTAINE
- IMPLANTATION DE 3 RÉSERVES INCENDIE
- RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : RÉNOVATION DES 3 APPARTEMENTS EXISTANTS (MISES AUX NORMES), CRÉATION DE 2 APPARTEMENTS ET RÉFECTION DE LA FAÇADE

M. LE MAIRE PRÉSENTE ENSUITE À L'ASSEMBLÉE LES PROJETS EN COURS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE, À SAVOIR :

- LA MAISON FRANCE SERVICES DESTINÉE À ACCUEILLIR DIFFÉRENTS SERVICES À LA POPULATION ET QUI SERA INSTALLÉE À TERME DANS LES LOCAUX DE LA PERCEPTION À CÔTÉ DE LA MAIRIE.
- UN CENTRE DESTINÉ À ACCUEILLIR DES SERVICES ENVERS LA PETITE ENFANCE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE MATERNELLE.
- LE DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE À LA RÉGION

M. LE MAIRE PRÉSENTE À L'ASSEMBLÉE LE PROJET QUI SE DÉCOMPOSE EN 2 PARTIES :

- RÉHABILITATION DE L'IMMEUBLE AVEC LA CRÉATION DE 2 LOGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COÛT HT DES TRAVAUX : 294 400 €

- RÉNOVATION DE LA FAÇADE

COÛT HT DES TRAVAUX : 72 350 €

SOIT UN COÛT TOTAL DE 366 750 € HT POUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION.

M. LE MAIRE PRÉCISE QUE 2 SUBVENTIONS ONT DÉJÀ ÉTÉ OBTENUES (DETR ET API) POUR LA PARTIE RÉHABILITATION.

DANS LE CADRE DU FONDS SPÉCIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES IL EST POSSIBLE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TAUX DE 30 % AUPRÈS DE LA RÉGION POUR L'ENSEMBLE DE L'OPÉRATION.

M. LE MAIRE PRÉCISE QUE LES TRAVAUX DEVRONT DÉMARRER AU PLUS TARD DANS LES 6 MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION.

AUSSI, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROJET PRÉSENTÉ.

→ SOLLICITE DE LA RÉGION UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS SPÉCIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES AU TAUX DE 30 % ET SUR UN MONTANT HT DE 366 750 €.

→ APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT CI-DESSOUS :

	Assiette subventionnable	Taux	Subvention
DETR	294 400.00	33 %	97 152.00
API	294 400.00	10 %	30 000.00
Région	366 750.00	30 %	110 025.00
		TOTAL	237 177.00

SOIT UN TAUX DE SUBVENTION DE 64,67 %

→ **S'ENGAGE À PRENDRE À SA CHARGE LA PART NON COUVERTE PAR LES SUBVENTIONS**

→ **DIT QUE LES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021.**

→ **S'ENGAGE À DÉMARRER LES TRAVAUX AU PLUS TARD DANS LES 6 MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION RÉGIONALE.**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SALLE POLYVALENTE

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE LA SALLE POLYVALENTE EST UTILISÉE QUOTIDIENNEMENT PAR LES ASSOCIATIONS, ÉCOLES... ET SES FRAIS DE FONCTIONNEMENT SONT UN GOUFFRE POUR LA COMMUNE, LA PRINCIPALE DÉPENSE ÉTANT LE CHAUFFAGE.

LE CHAUFFAGE A ÉTÉ AMÉLIORÉ EN FAISANT DES CIRCUITS RÉGULÉS ET PROGRAMMÉS INFORMATIQUEMENT DEPUIS LA MAIRIE. CELA A PERMIS D'ÉVITER D'AUGMENTER CETTE DÉPENSE MALGRÉ UNE UTILISATION DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTE DE LA SALLE POLYVALENTE.

AUSSI, IL EST MAINTENANT ENVISAGÉ DE FAIRE DES TRAVAUX POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DE LA SALLE POLYVALENTE ELLE-MÊME, DES VESTIAIRES, TOILETTES ET SALLE MARIALE.

LE MONTANT DES TRAVAUX EST ESTIMÉ À 234 250 € HT.

M. LE MAIRE EXPLIQUE QU'UN DIAGNOSTIC THERMIQUE VA ÊTRE RÉALISÉ, CE QUI PERMETTRA DE CHIFFRER LE MONTANT DE LA RÉDUCTION DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL PEUT ÊTRE SOLLICITÉE EN SACHANT QU'UNE PRIORITÉ SERA DONNÉE AU PROFIT DES PROJETS LES PLUS PERFORMANTS, AVEC UNE CIBLE RECOMMANDÉE D'AU MOINS 30 % DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.

M. LE MAIRE INVITE L'ASSEMBLÉE À SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION ET APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ **APPROUVE LE PROJET POUR UN MONTANT DE 234 250 € HT**

→ **SOLLICITE UNE SUBVENTION DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DSIL 2021, AU TAUX DE 80 %**

→ **ACCEPTE LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT**

Financier	Dépense HT subventionnable	Taux souhaité	Montant de la subvention
ETAT - DSIL	234 250 €	80 %	187 400 €

→ **S'ENGAGE À PRENDRE À SA CHARGE LA PART NON COUVERTE PAR LES SUBVENTIONS**

→ **DIT QUE LES CRÉDITS SERONT PRÉVUS AU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021**

→ **S'ENGAGE À DÉMARRER L'OPÉRATION AVANT LE 30 JUIN 2021 (DATE AU PLUS TARD DE LA NOTIFICATION DES MARCHÉS).**

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

AFIN D'ASSURER LES PREMIÈRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT QUI SERONT INSCRITES AU BUDGET 2021, IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE BIEN VOULOIR AUTORISER LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT COMME SUIT :

Chapitre Libellé	Crédits ouverts BP	Crédits ouverts DM	Crédits Réduits DM	Restes A réaliser	Total	Montant autorisé avant vote du budget 2021
21 Immobilisations corporelles	649 358.03	+ 90 666.48	-38 734..00	-266 943.34	434 347.17	108 586.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ **AUTORISE LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021, HORS RESTES À RÉALISER, DANS LA LIMITE DES CRÉDITS REPRIS CI-DESSUS ET CE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021.**

OBJET : RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC LE SYNDICAT SCOLAIRE

M. LE MAIRE EXPLIQUE QUE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LE SYNDICAT SCOLAIRE N'A PLUS LIEU D'ÊTRE EN RAISON DU NOUVEAU PÔLE SCOLAIRE.

CETTE CONVENTION CONCERNAIT L'ÉCOLE MATERNELLE, L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LE BUREAU DU SYNDICAT SITUÉ DANS LA MAIRIE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE DE METTRE FIN À LA CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX
AVEC LE SYNDICAT SCOLAIRE.

OBJET : INFORMATION CONCERNANT LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

M. LE MAIRE DONNE ENSUITE LA PAROLE À MME JANINE HOPIN QUI PRÉSENTE LES PRINCIPES DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION QUI VISENT À DÉFINIR LA STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE PILOTAGE DES RESSOURCES HUMAINES ET LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE PROMOTION ET VALORISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES AGENTS.

MME JANINE HOPIN PRÉCISE QUE LE PROJET EST EN COURS DE VALIDATION PAR LE COMITÉ TECHNIQUE DU CENTRE DE GESTION ET QUE LE CONSEIL MUNICIPAL SERA INFORMÉ DES SUITES DONNÉES.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 50

LE MAIRE

PHILIPPE CALMUS

LE SECRÉTAIRE

PASCAL BECQUET